

DRFiP31 - Campagne déclarative des revenus

La campagne 2020 de déclaration des revenus a débuté



La campagne 2020 de déclaration des revenus a débuté.

Dans le contexte actuel de pandémie, son calendrier a été adapté : en Haute-Garonne, la date limite de souscription de la déclaration en ligne est le à 23h59. Pour les déclarants papier, la date limite de dépôt des déclarations est fixée au .

Actuellement, les centres des Finances publiques n'accueillent pas de public dans leurs locaux.

Cependant, comme chaque année, les usagers peuvent compter sur les agents des Finances publiques pour répondre à leurs questions et accompagner ceux qui le demandent.

Même si l'essentiel des démarches fiscales peut être fait directement sur le site internet impots.gouv.fr, les usagers peuvent joindre les centres des Finances publiques par téléphone et courriel.

Ceux qui ne disposent pas d'internet peuvent aussi adresser un courrier à leur service des impôts des particuliers (SIP) ou le déposer dans la boîte aux lettres ou dans celle de la trésorerie de proximité.

Vous trouverez en annexe une affiche reprenant les différentes possibilités qui sont offertes pour contacter les centres des finances publiques ainsi que deux flyers présentant la déclaration automatique et la déclaration en mode prélèvement à la source.

[Campagne déclarative des revenus.pdf](#)

[Flyer_declaration_automatique.pdf](#)

[Flyer_declaration_mode_pas.pdf](#)